



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit du travail

Question écrite n° 90033

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le plafonnement du nombre de stages dans les entreprises par la loi du 19 juillet 2014 et de ses conséquences pour les jeunes car les stages sont aujourd'hui obligatoires dans de nombreuses formations notamment lorsqu'elles sont professionnalisantes. Beaucoup ne peuvent pas trouver de stage et valider leur cursus en raison des dispositifs coercitifs mis en place. Il souhaite connaître si le Gouvernement entend revenir sur cette mesure qui, avec le plafonnement, met le dispositif même des stages en danger et va à l'encontre de la politique préconisée pour développer la professionnalisation afin de mieux insérer les jeunes sur le marché du travail.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90033

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7561

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)